Montreuil, le 23 juin 2009

Monsieur Didier LOMBARD
Président Directeur Général de
France Télécom Groupe
6 place d'Alleray
75015 PARIS

LR AR 2C 014 252 9579 8

Objet : dépôt de préavis de grève pour la journée du 30 juin 2009 concernant les AVSC et AE

Monsieur Le président,

Dans la continuité des nombreuses actions unitaires engagées depuis le début de l'année,
à l'appui des actions qui se développent dans de nombreux services liés notamment aux restructurations annoncées ou en cours dans les AVSC et AE telles que GP Parc, MEF, B2B (création de deux unités nationales PRO/PME), conduisant à la restructuration de ces services par la verticalisation des activités, la centralisation des flux, à la facilitation du départ des activités vers la sous-traitance et la fermeture prévisible des petits et moyens services.,

La CGT, met à disposition de tous les salariés cadres et non cadres, des AVSC et AE un préavis de grève de 24h pour le mardi 30 juin 2009, jour du prochain CCUES aura notamment à l'ordre du jour le dossier B2B,
Par cette action avec les salariés nous demandons :

Emploi :

- L'arrêt des restructurations, le maintien en interne de tous les emplois et des activités sur les sites de proximité.
- Le développement de l'emploi stable et qualifié sur l'ensemble du territoire.
- L'embauche de jeunes en CDI temps plein avec priorité aux apprenti-es, CDD, intérimaires… et des salariés des sous traitants qui le souhaitent. ;

Conditions de travail :

- L'arrêt de la mise en réseau des plateaux et de la déterritorialisation, source de pénibilité
- La reconnaissance de la pénibilité du travail sur écran et dans les centres d'appels avec les 10 minutes de pause rémunérée par heure travaillée et la mise en place d'un départ anticipé à la retraite à 55 ans à taux plein.
- L'arrêt des différentes formes de pressions : appels mystères, challenges, infantilisants, écoutes, objectifs inatteignables, l'outil coaching. etc.

Le retour à des horaires de travail tenant compte du rythme biologique et familial.(8h /18h)
Le respect du droit du travail en matière de durée journalière et prise en compte de tous les temps de travail nomades notamment pour les salariés du marché entreprise.
Rémunération :
La reconnaissance de la qualification du personnel avec au minimum un 2.3 pour le Front et Back office, 3.2 pour les soutiens, 3.3 pour les managers.
Le maintien de tous les éléments de la rémunération y compris variable.
Congés :
Le retour à un taux de départ de congés annuel de 30% sur l'ensemble des périodes et de 50% lors des congés annuels.
Recrutements pour faire face à la satisfaction des départs en congés.
IRP
Le maintien de tous les mandats (CE, DP CHSCT, DS, RS) dans les DT

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Pour la Fédération
Christian MATHOREL

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 014818 54 00 - Fax : 0148 59 25 22 - C.C.P. Paris 20376 D
http://www.cgt-fapt.fr I e-mail : fede@cgt-fapt.fr